

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2010

PRESENTS : Pierre MUEL, Maire, Jacky MERY, Jacqueline LEGAY, Michel SCHNEIDER, Adjoints,
Damien JASPARD, Nathalie SIEFERT-BERTRAND, Jean-Pierre FRANCOIS, Robert ADAM, Pascal THIERY, Thierry TRESSE, Christine RASMUS, Conseillers.

ABSENTS EXCUSES : Laetitia SENAND, Pierre MAUCOURT, Christine KIEFFER.

ABSENTS NON EXCUSES: NEANT

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de séance du 14 Octobre 2010 qui est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose au Conseil d'ajouter un point à l'ordre du jour, ce qu'il accepte à l'unanimité :

- Travaux d'isolation au logement communal.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer valablement.

Madame Christine RASMUS est nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

209. AFFAIRE PEGURRI / COMMUNE DE MARIEULLES : RECOURS DPU SAR

Monsieur fait part au Conseil de la réception du courrier de Madame la Sous-Préfète demandant à la Commune de renoncer à la délibération du Conseil Municipal de Marieulles prise en séance du 1^{er} Juillet 2010 relative à l'exercice du droit de préemption.

Monsieur le Maire demande l'avis au Conseil.

Après discussion, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de ne pas renoncer à l'exercice de son droit de préemption sur la propriété SAR ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à défendre les intérêts de la Commune en matière gracieuse et contentieuse.

210. LOTISSEMENT « LE CHARDON BLEU »

Monsieur le Maire rappelle l'historique de la création de ce lotissement de 7 parcelles, et fait part au Conseil de la demande émanant de l'Association Syndicale Libre du Lotissement « Le Chardon Bleu » de la reprise de la voirie et des réseaux en intégralité par la Commune.

Après discussion, les constructions ainsi terminées, l'éclairage public ayant déjà été repris, le réseau eau et assainissement contrôlé, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, la reprise intégrale de la voirie et réseaux du Lotissement «Le Chardon Bleu » par la Commune au 31 Décembre 2010.

.../...

211. LONGUEUR DE LA VOIRIE COMMUNALE

Suite à la construction du Lotissement « Le Chardon Bleu » et du Lotissement « Aux Termes », Monsieur le Maire fait part au Conseil qu'il y a lieu de mettre à jour la longueur de la voirie communale. Après vérification des distances de la voirie communale sur Marieulles et Vezon, le Conseil Municipal, à l'unanimité valide la nouvelle valeur de la longueur de la voirie classée dans le domaine public communal s'élevant à 7 065 m.

212. LOCATION DES BATIMENTS ET TERRAINS COMMUNAUX 2011

BATIMENTS COMMUNAUX

- En ce qui concerne les logements communaux loués à Messieurs et Mesdames Henri GELIX 1, Place de la Mairie, Stéphanie LALARDIE 4, En Jurue, et Christine ENGEL / Monsieur Kadir CAM 70, rue des Vignerons, les loyers sont inchangés mais réévaluation normale en fonction de l'Indice de référence des loyers.

- En ce qui concerne la grange communale de Vezon située 32, rue des Vignerons, actuellement libre de location pour remise en état. Dès les travaux achevés, celle-ci sera remise en location. Les personnes intéressées sont invitées à se faire connaître en mairie.

TERRAINS COMMUNAUX

1 – Petits terrains :

Monsieur Thierry TRESSE est invité à se retirer de la salle du Conseil.

Concernant les parcelles (jardins) louées aux particuliers, il serait souhaitable que ces derniers formulent annuellement une demande de reconduction de location en Mairie.

Prix de location : 16 € la parcelle quelque soit la superficie

- Section 1 n° 38 : Monsieur Denis VUILLAUME
- Section 1 n° 24 : Monsieur Claude SACHS
- Section 1 n° 302 : Monsieur et Madame CHIRRE Dominique
- Section 1 n° 147 : Monsieur Thierry TRESSE

Délibération favorable à l'unanimité

Monsieur Thierry TRESSE est invité à reprendre sa place au sein du Conseil.

2 – Terres agricoles au tarif de l'indice du fermage :

- EARL DE CHAMP MARTIN Monsieur Lionel CHRISTOPHE

- * Section 9 n° 163 Le Pâquis 0ha 64a
- n° 164 Le Pâquis 0ha 06a
- 0ha 70a
- * Section 4 n° 34 Le Rayeux 0ha 38a
- 1ha 08ca

- Monsieur Patrick SAMSON

- * Section 9 n° 169 Le Pâquis 0ha 37a
- n° 170 Le Pâquis 0ha 16a
- 0ha 53a

Délibération favorable à l'unanimité

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide le renouvellement de la location des bâtiments et terrains communaux pour l'année 2011 et rappelle que tous ces engagements sont pris à titre précaire et révocable.

213. RECENSEMENT DE LA POPULATION 2011

Dans le cadre de l'enquête de recensement de la population et l'enquête de Famille et logements qui auront lieu du 20 Janvier 2011 au 19 Février 2011, Monsieur le Maire rappelle la désignation du coordinateur communal en la personne de la secrétaire de mairie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- charge Monsieur le Maire de nommer l'agent recenseur ;*
- décide de fixer à 1 226 € pour l'enquête de recensement à l'agent recenseur et à 380 € pour l'enquête de Famille et logements à la Commune ;*
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires.*

214. TRAVAUX D'ISOLATION LOGEMENT COMMUNAL

Monsieur le Maire fait part au Conseil de la demande d'autorisation d'effectuer des travaux d'isolation de la toiture émanant des locataires du logement communal 1, Place de la Mairie. Constat et vérification d'une hausse de consommation de chauffage due à perte de chaleur.

Après discussion, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, de réaliser les travaux d'isolation de la toiture du logement communal sis à Marieulles 1, Place de la Mairie s'élevant à 2 498,50 € HT selon devis établi par l'Entreprise L2E France. Ces travaux seront pris en charge par moitié Commune soit 1 249,25 € HT et locataires du logement soit 1 249,25 € HT.

DIVERS

- Prochaine manifestation « Une Rose, Un Espoir » les 16 et 17 Avril 2011.*
- Concours Départemental 2010 « Je Fleuris la Moselle » : la Commune a reçu le 1^{er} prix (catégorie des communes de 401 à 700 hab.). Considérant les efforts particuliers accomplis cette année, la Commune n'a malheureusement pas obtenu le label de la « Fleur ».*
- Conseil Général : le dossier de demande de subvention concernant l'enfouissement des réseaux électriques, déposé auprès du Département, n' a pas été retenu.*
- Les Sénateurs Madame Gisèle PRINTZ, Messieurs Jean-Pierre MASSERET et Jean-Marc TODSCHINI font part à la Commune un accord de subvention d'un montant de 3 610 € pour le projet de réfection des vestiaires du stade de football.*
-

Après un tour de table, la séance est levée.

Marieulles, le 24 Novembre 2010

Le Maire,

P.MUEL